



Retrouvez ce bulletin sur le site de [FREDON Grand Est](#) et de la [DRAAF Grand Est](#).

Recevez gratuitement le BSV JEVI en vous abonnant sur le site internet de la [CRAGE Grand Est](#).



A RETENIR CETTE SEMAINE

- **Réseau d'observateurs**
Rejoignez le réseau d'observateurs du BSV JEVI !
- **Jardins ornementaux**
Buis : pyrale
Buisson ardent – Pyracantha : puceron lanigère
Rosier : puceron, tache noire
Viorne obier : puceron noir
- **Arbres et arbustes**
Orme : phytopte de l'orme
- **Verger**
Cerisier : puceron noir
Pêcher : cloque du pêcher
Poirier : puceron mauve, zeuzère du poirier
Pommier : hyponomeute, oïdium du pommier et du poirier
Prunier : puceron
- **Gazon, pelouse**
Gazon : Hanne-ton commun, tipule
- **Organisme de quarantaine prioritaire**
Les capricornes asiatiques : *Anoplophora* sp
- **Espèces à enjeux sur la santé humaines**
Chenilles de processionnaires du pin et datura stramoine
- **Actualités**
Réunions bout de parcelles
- **Observations ponctuelles biodiversité**
- **Note nationale biodiversité**
Abeilles-pollinisateurs



Réseau d'observateurs

Rejoignez le réseau d'observateurs sans plus attendre !

Nous sommes toujours à la recherche d'observateurs.

Pourquoi rejoindre ce réseau ?

- Pour contribuer au bulletin en faisant remonter des observations et informations de terrain, selon vos propres disponibilités,
- Pour bénéficier de sessions de sensibilisation gratuites sur les organismes suivis, pour monter en compétences,
- Pour faire partie d'un riche réseau comprenant des agents de collectivités, de professionnels d'espaces verts, de gestionnaires d'espaces publics, de particuliers...

Pour vous inscrire, remplissez le formulaire en cliquant sur le bouton ci-dessous :

EN SAVOIR +



Jardins ornementaux

1. Buis

a. Pyrale du buis

Observation

Des dégâts ainsi que des chenilles de pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) à différents stades ont été observés à Alincourt (08), Nancy (54) ; Belleville-sur-Meuse (55), Metz (57), Eckbolsheim (67) et Wasselonne (67).



Crédit : V. TADDEI

Description et symptômes

Les premiers dégâts associés sont visibles : défoliation à partir des feuilles basses ou cachées de la lumière (insecte lucifuge) et fils soyeux. Ainsi que la présence de chenilles de différentes tailles à tête noire et corps vert clair, strié longitudinalement de vert foncé.

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte curative : Il est possible de récolter les larves à la main, ou avec un aspirateur. Nettoyer ensuite les buis et composter les déchets végétaux après les avoir broyés. Il existe des insectes parasitoïdes des chenilles, comme *Trichogramma brassicae*. La capture des papillons mâles peut se faire d'avril à octobre, avec un piège attractif doté d'un diffuseur de phéromones sexuelles.
- Lutte curative biologique : Il existe des produits de biocontrôle (*Bacillus thuringiensis*). Vous pouvez les retrouver dans la liste ci-après : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrrole>.



2. Buisson ardent - Pyracantha

a. Puceron lanigère

Observation

Des galles de pucerons lanigères ont été observées sur buisson ardent à Reims (51).

Description et symptômes

Les symptômes sont visibles au printemps : amas laineux blancs dans les anfractuosités de l'écorce, galles, chancres lors de fortes attaques. Les sujets âgés sont les plus exposés.

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : raisonner les apports d'engrais azoté, proscrire les tailles trop courtes. Laisser agir les auxiliaires naturels (mycoses d'insectes, hyménoptères parasitoïdes, arthropodes prédateurs, oiseaux insectivores).
- Lutte curative : lâcher de coccinelles dès détection des pucerons (ou à défaut, favoriser la présence de coccinelles). Supprimer les pousses infestées.
- Lutte prophylactique : supprimer les pousses infestées.



3. Rosier

a. Puceron

Observation

Des pucerons ont été observés sur rosier à Belleville-sur-Meuse (55).

Description et symptômes

Des pucerons ont été observés sur feuilles de rose. Les symptômes sont visibles au printemps et en été : décoloration, réduction de croissance, avortement des fleurs, dessèchement, miellat, fumagine. Et il y a la présence de colonies de petits insectes de couleurs variables selon les espèces.

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : raisonner les apports d'engrais azoté, proscrire les tailles trop courtes. Laisser agir les auxiliaires naturels (mycoses d'insectes, hyménoptères parasitoïdes, arthropodes prédateurs, oiseaux insectivores).
- Lutte curative : lâcher de coccinelles dès détection des pucerons (ou à défaut, favoriser la présence de coccinelles). Supprimer les pousses infestées.



b. Tache noire

Observation

Des symptômes de la maladie des taches noires ont été observés sur rosier à Nancy (54).

Description et symptômes

Présence de taches arrondies, violacées puis noires et enfin dessèchement des feuilles et défeuillaison prématurée. Les symptômes sont observables dès le mois de mai.

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : planter des variétés tolérantes ou résistantes. Eviter d'arroser le feuillage. Ramasser les feuilles tombées à terre.
- Lutte curative biologique : Il existe des produits de biocontrôle (soufre). Vous pouvez les retrouver dans la liste ci-après : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrôle>.



4. Viorne obier

a. Puceron noir

Observation

Des pucerons noirs ont été observés sur viorne obier à Alincourt (08).

Description et symptômes

Des pucerons ont été observés sur tiges de viorne. Les symptômes sont visibles au printemps : enrroulement des feuilles, pousses recouvertes de petits insectes noirs, miellat, fumagine constituée de diverses moisissures.

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : raisonner les apports d'engrais azoté, proscrire les tailles trop courtes. Laisser agir les auxiliaires naturels (mycoses d'insectes, hyménoptères parasitoïdes, arthropodes prédateurs, oiseaux insectivores).
- Lutte curative : lâcher de coccinelles dès détection des pucerons (ou à défaut, favoriser la présence de coccinelles). Supprimer les pousses infestées.
- Lutte prophylactique : supprimer les pousses infestées.



Arbres et arbustes

1. Orme

a. Phytote de l'orme

Observation

Des galles d'acarien (*Aculus ulmicola*) ont été observées sur feuilles d'orme à Belleville-sur-Meuse (55).

Description et symptômes

A la fin du printemps, petites galles arrondies contenant des acariens sont visibles sur les feuilles.

Prophylaxie et lutte biologique

Aucune intervention n'est justifiée sur des arbres adultes.

- Risque de nuisibilité : sur jeunes arbres uniquement.





1. Cerisier

a. Puceron noir

Observation

Des pucerons noirs (*Myzus cerasi*) ont été observés sur cerisier à Belleville-sur-Meuse (55).

Description et symptômes

Présence sur les feuilles de mouchetures, crispations, enroulements, miellat et fumagine. Des colonies d'insectes noirs sont observables.



Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : laisser agir les auxiliaires naturels (coccinelles, chrysopes) avant la migration estivale des pucerons (en juin). Raisonner les apports d'engrais azotés et proscrire les élagages systématiques ainsi que les tailles trop courtes.
- Lutte curative : supprimer les pousses infestées.

2. Pêcher

a. Cloque du pêcher

Observation

Des symptômes de cloque du pêcher ont été observés à Belleville-sur-Meuse (55) et à Wasselonne (67).

Description et symptômes

Lors des printemps humides et frais, on note une déformation et crispation des feuilles dès le débourrement, devenant jaunes ou rougeâtres. Elles s'enroulent, s'épaississent, puis se couvrent d'un revêtement blanc farineux. Les rameaux et jeunes pousses raccourcis par la maladie ne fleurissent pas. Une forte attaque sur jeune sujet entraîne une défeuillaison précoce et la mort de rameaux. Cette maladie est due au champignon *Taphrina deformans*.



Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : espacement suffisant entre les arbres lors de plantations. Ramasser les feuilles mortes au sol, les broyer finement et les composter.

3. Poirier

a. Puceron mauve

Observation

Des pucerons mauves ont été observés sur poirier à Nancy (54).

Description et symptômes

Présence de colonies de petits insectes mauves, enrroulement des feuilles, dessèchement, miellat, fumagine.

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : laisser agir les auxiliaires naturels, raisonner les apports d'engrais azotés, proscrire les tailles drastiques de fin d'hiver.
- Lutte curative : Lâcher de coccinelles ou chrysopes dès détection des pucerons.



b. Zeuzère du poirier

Observation

Des dégâts de Zeuzère ont été observés sur tronc de jeune poirier à Neufgrange (57).

Description et symptômes

Dépérissement, dépression de l'écorce, galeries ascendantes, écoulements de sève mélangé à une vermoulure parfois refoulée jusqu'au pied de l'arbre, cassure. La larve est jaune, ponctuée de points noirs mesurant 40-60 mm de long au terme de son développement. Le papillon duvetueux, blanc tacheté de noir, vole de juin à mi-août.

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : maintenir les arbres en bon état végétatif. Mettre en place du piégeage sexuel massif des papillons mâles de fin mai-début juin à août. L'installation de six à huit pièges par hectare peut suffire dans la plupart des peuplements, mais il est possible disposer huit à dix pièges par hectare en situations très infestées. Situer chaque piège à entonnoir en hauteur, au-dessus des frondaisons, et prévoir deux capsules par piège pour couvrir la période de vol. Les vider régulièrement en raison des nombreuses captures pouvant être réalisées.

Lutte curative : dès détection des galeries, tuer les larves en enfonçant une tige en cuivre ou un fil de fer souple à l'intérieur et reboucher avec du mastic arboricole.

Il existe des produits de biocontrôle (*Bacillus thuringiensis*). Vous pouvez les retrouver dans la liste ci-après : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrrole>.



4. Pommier

a. Hyponomeute du pommier

Observation

Des chenilles d'hyponomeutes (*Yponomeuta* sp.) ont été observées sur pommier à Neufgrange (57) et sur fusain à Amance (54).

Description et symptômes

Présence de morsures sur les feuilles et de grands nids contenant les chenilles de couleur blanc crème parsemées de noir.

Ces chenilles ne sont pas urticantes, à ne pas confondre avec les chenilles de processionnaires !



Crédit : B. STABLOT

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte prophylactique : Couper et détruire les nids communautaires.
- Lutte curative biologique : Il existe des produits de biocontrôle (*Bacillus thuringiensis*). Vous pouvez les retrouver dans la liste ci-après : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrôle>.

B

b. Oïdium du pommier et du poirier

Observation

Des symptômes d'oïdium ont été observés sur pommier, poirier et rosier à Neufgrange (57).

Description et symptômes

Présence sur les feuilles de taches farineuses, rabougrissement des pousses, dessèchement, défoliation précoce. Décoloration possible des poires.

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte génétique : favoriser les pommiers d'ornements tolérants.
- Lutte préventive culturale : éviter l'excès d'engrais azoté et le confinement de végétation (distancer suffisamment les plantations).
- Lutte prophylactique : supprimer lors de la taille de fin d'hiver les rameaux contaminés de l'année précédente. Au printemps, sectionner les pousses oïdées.
- Lutte curative biologique : Il existe des produits de biocontrôle (soufre). Vous pouvez les retrouver dans la liste ci-après : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrôle>.



Crédit : B. STABLOT

B

5. Prunier

a. Puceron

Observation

Des pucerons verts du prunier (*Brachycaudus helichrysi*) ont été observés à Neufgrange et à Wasselonne (67).

Description et symptômes

Présence sur les feuilles de mouchetures, crispations, enroulements, miellat, fumagine. Et colonies d'insectes verts.

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : laisser agir les auxiliaires naturels (coccinelles, chrysopes). Pour savoir comment favoriser la présence de ces auxiliaires : [cliquer ici](#) et pour les chauves-souris : [cliquer ici](#). Raisonner les apports d'engrais azotés et proscrire les élagages systématiques ainsi que les tailles trop courtes.
- Lutte curative : supprimer les pousses infestées.

Pour aller plus loin : [cliquer ici](#)



Crédit : Y. MULLER



Gazon, pelouse

1. Gazon

a. Hanneton commun

Observation

Un premier vol d'adultes de hannetons communs a été observé à Gueux (51).

Description et symptômes

Le hanneton commun, *Melolontha melolontha*, est un insecte de l'ordre des Coléoptères, causant des dégâts par sa larve qui peut atteindre de 20 à 50 mm suivant le stade. Celle-ci est communément appelée « ver blanc » à cause de sa couleur blanchâtre et de sa forme recourbée en arc avec l'extrémité de l'abdomen noirâtre à l'opposé d'une grosse tête marron munie de mandibules, avec les pattes situées juste en dessous sur le thorax. L'adulte est de couleur brune et mesure 2 à 3 cm de long pour 1 cm de large. Son cycle de développement s'étale sur 36 mois, avec une émergence groupée des adultes, conduisant à d'impressionnants vols en mars-avril tous les 3 ans après hibernation à grande profondeur dans le sol dans les coques de nymphose.

Les larves sont voraces et engendrent le dépérissement des feuilles et rameaux à cause des morsures racinaires.



Crédit : P. HESSE

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : favoriser la présence de prédateurs naturels (chauves-souris, moineaux, hiboux, passereaux, corneilles noires, hérissons...), pour savoir comment favoriser la présence de ces auxiliaires : [cliquer ici](#) et pour les chauves-souris : [cliquer ici](#). Biner au mois de juin pour perturber la ponte et les éclosions.
- Lutte mécanique : Les larves sont très sensibles aux chocs et à la déshydratation. En se nourrissant des racines, les vers blancs se tiennent dans la couche superficielle du sol tout l'été. C'est à ce moment-là qu'un travail mécanique aura le plus d'efficacité. Le piétinement du bétail peut également réduire les populations en détruisant les œufs et très jeunes larves. En retardant la date de première coupe l'année du vol des hannetons, ou en calibrant la hauteur de coupe à plus de 10 cm, on limite les sites de pontes.

a. Tipule

Observation

Des attaques de gazon par des larves de tipules ont été observées à Chenay (51).

Description et symptômes

Présence de gros vers gris dans le sol qui se nourrissent de racines de plantes. L'adulte prend l'aspect d'un très gros moustique mais n'est pas un insecte piqueur et n'est en aucun cas nocif pour l'Homme. Ils sont également appelés cousins.

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : favoriser la présence de prédateurs (chauves-souris, oiseaux).
- Lutte curative : éviter de trop arroser, car ils ont besoin de beaucoup d'humidité pour le développement des œufs.





Organisme de Quarantaine Prioritaire

Anoplophora sp (OQP)

Le capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*) est présent en Europe depuis le début des années 2000. Depuis lors, des contaminations et foyers d'infestations isolés sont régulièrement signalés en Allemagne, en **France**, en Italie, aux Pays-Bas, en Suisse ou en Angleterre. En France, un premier foyer avait été détecté en 2003 à Gien (Loiret). Depuis, quatre autres foyers de capricorne asiatique ont été déclarés dans différentes régions. Trois ont été éradiqués avec succès, à Sainte-Anne-sur-Brivet (Loire-Atlantique en 2010), à **Strasbourg** (Bas-Rhin en 2019) et en Haute-Corse (Bastia, Furiani, Biguglia en 2022). Deux autres font l'objet de mesures d'enrayement, celui de Gien et celui de Divonne-les-Bains (Ain) détecté en 2016.

➔ Pour aller plus loin : [cliquer ici](#)



Crédit : ANSES LSV 2

Le capricorne asiatique des agrumes (*Anoplophora chinensis*) est beaucoup moins répandu dans le monde que le précédent. Sa première colonisation en Europe a été découverte en Italie en 2000. Ce ravageur a ponctuellement été détecté dans d'autres régions d'Italie et en Suisse. En France, un premier foyer de ce capricorne a été découvert en juillet 2018 dans un jardin privé sur la commune de Royan (Charente-Maritime) et dans d'autres jardins jusqu'à l'été 2019. Les quatre années de surveillance par la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Nouvelle-Aquitaine, avec une équipe cynophile spécialisée qui venait deux fois par an, n'ont pas révélé la présence de capricornes asiatiques, ni de symptômes laissant suspecter sa présence dans la zone de surveillance. Le foyer est donc désormais considéré comme éradiqué.

➔ Pour aller plus loin : [cliquer ici](#)



Crédit : ANSES LSV 2

Les symptômes observables sont les suivants :

- La présence de **sciure à la base du tronc** ou dans les fourches des arbres
- Des **incisions et encoches de ponte**
- Des **trous d'émergence parfaitement circulaires** (diamètre 10-15 mm) généralement à la base du tronc, dans l'écorce et/ou les renforts racinaires
- Des **suintements** de sève au niveau des perforations
- **L'écorce décapée** sur les jeunes rameaux
- Du **dépérissement** et du **dessèchement** de certaines branches voire de l'arbre entier



Les mesures préventives

La principale mesure préventive consiste à **empêcher l'introduction d'organismes de quarantaine** en respectant les dispositions en matière d'importation et de contrôles. Dans le cas présent, il s'agit des :

- Dispositions d'importation pour les emballages en bois : norme internationale pour les mesures phytosanitaires 15 (norme NIMP-15). Le bois d'emballage (palettes notamment) doit être soumis à un traitement thermique afin d'éliminer tous les organismes nuisibles puis marqué selon cette norme.
- Dispositions d'importation pour les plantes vivantes :
 - L'importation en provenance de pays situés en dehors de l'UE de toute plante est soumise à une réglementation stricte. En particulier, certaines espèces végétales sont interdites d'entrée dans l'UE, toutes celles autorisées doivent être accompagnées d'un certificat phytosanitaire qui sera exigé à l'entrée dans l'Union européenne.
 - À l'intérieur des frontières de l'UE, le mouvement de jeunes arbres ou de tout plant végétal ne peut s'effectuer qu'accompagné d'un Passeport Phytosanitaire (étiquette officielle), émis sous couvert de chaque ministère chargé de l'agriculture en Europe.

La surveillance annuelle

Les services de l'Etat mettent en œuvre chaque année des **prospections ciblées des végétaux hôtes sur le territoire national**. Cette surveillance consiste en des inspections visuelles des arbres potentiellement hôtes de ces nuisibles, y compris au moyen de jumelles ou de nacelles élévatrices, en cas de suspicion.

Si l'on reconnaît ces insectes ou si l'on a un doute sur leur identification, il faut le capturer et s'adresser rapidement à votre Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), en envoyant une photo, en précisant le lieu de l'observation et la plante concernée à l'adresse suivante : sral.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr.

Les mesures de lutte

Un arbre portant les symptômes d'attaques de l'un de ces capricornes doit être **abattu** dans les plus brefs délais et **brûlé** (dans la mesure du possible).

Dans les zones avec des foyers en cours de gestion, les **inspections visuelles sont renforcées** et s'accompagnent de **campagnes de recherche à l'aide de chiens renifleurs spécialisés**. Cette lutte s'effectue sous le contrôle des agents de l'État ou de son délégataire (FREDON).



Crédit : DRAAF

Intervention en août 2022 d'une équipe cynophile pour la surveillance du Port de Huningue et du Port autonome de Strasbourg.



Espèces à enjeux sur la santé humaine

1. Processionnaires du pin

Observation

Des processions de chenilles de processionnaires du pin ont été observées dans les départements de l'Aube (10) et de la Marne (51).

Description et symptômes

Processions de chenilles en file indienne sur le sol, ou présence de chenilles dans les pièges à colliers présents sur les pins. Elles descendent des arbres pour aller s'enterrer dans le sol, afin de se nymphoser pour devenir papillon. Il est primordial de faire attention aux enfants, mais aussi aux chiens et autres animaux de compagnie qui peuvent plus facilement établir un contact avec les chenilles qui sont au sol. Les symptômes peuvent être dangereux pour l'animal allant jusqu'à une nécrose de la langue. Si votre animal entre en contact avec des chenilles de processionnaires du pin, consultez un vétérinaire en urgence.



Crédit : Observatoire des chenilles processionnaires

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte curative : Mise en place d'écopièges, ou pièges à collier (cf. photo). Piège à phéromone qui cible les papillons mâles lors du vol. Ou encore l'échenillage mécanique : cette méthode consiste à faire enlever les nids présents par un professionnel.
- Lutte biologique : Les mésanges sont des prédatrices naturelles des chenilles processionnaires du pin. L'installation de nichoirs à proximité des arbres atteints permet de sédentariser les mésanges et de lutter durablement contre les chenilles.

Pour plus de renseignements sur les chenilles de processionnaires : [cliquez ici](#)



2. Le datura stramoine

Observation

Actuellement le datura est au stade de germination. C'est à ce stade qu'il peut également être confondu avec d'autres plantes qui sont comestibles. On en retrouve partout dans le Grand Est mais surtout en Alsace, en bord de route ou proche de cultures.

Description et symptômes

Le datura stramoine est une plante introduite d'Amérique du Nord (Mexique) qui est commune en Europe, et en France principalement dans le Sud-Ouest. Il s'agit d'une espèce envahissante, qui peut produire jusqu'à 500 graines par fruit, pouvant persister jusqu'à 10 ans dans le sol. Toutes les parties de la plante sont toxiques du fait de la présence d'alcaloïdes, en particulier dans les graines. L'ingestion de datura, même en très petite quantité, peut provoquer des troubles hépatiques, nerveux et sanguins plus ou moins graves (troubles de la vue, confusion mentale, tachycardie, ...) pouvant aller jusqu'à la mort. Cette plante présente également un impact économique en cultures, car elle concurrence les cultures estivales (maïs, soja, tournesol, maraîchage) et engendre une baisse des rendements, ainsi qu'une contamination des récoltes.



Crédit : V. TADDEI

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : ne pas laisser les sols à nu dans les massifs ou lors de chantiers, en paillant ou en installant un couvert transitoire. En période de grenaison, le nettoyage systématique des engins et des équipements limitera la dissémination des graines. Et surtout ne pas transporter de terre depuis une zone contaminée, en cas de travaux il est possible d'intégrer une clause sur le datura dans le CCTP (pour plus d'informations : [cliquez-ici](#)).

- Lutte mécanique : Sur de petites surfaces : arrachage des pieds de datura avant la formation des graines en utilisant des gants. Les mettre en tas dans un endroit isolé et les laisser se dégrader. Idéalement, végétaliser la zone avec un couvert végétal dense pour limiter la repousse du datura. Sur de grandes surfaces : réaliser un fauchage le plus ras possible avant la montée en graines.

ATTENTION : Les pieds ne doivent pas être mis au compost ou sur un tas de fumier, ni brûlés car les fumées sont hallucinogènes et toxiques !

Pour plus d'informations

- Fiche sur le datura stramoine de FREDON Grand Est : [cliquez-ici](#)
- Fiche sur le datura stramoine de l'Observatoire des espèces à enjeux : [cliquez-ici](#)
- Fiche sur le datura stramoine du Centre de ressources EEE : [cliquez-ici](#)

Et n'hésitez pas à participer au webinaire sur le datura et l'ambroisie qui a lieu prochainement :



ARVALIS, L'Agence Régionale de Santé Grand Est et FREDON Grand Est ont le plaisir de vous convier le

6 Mai 2025 de 14h00 à 16h00

à un webinaire :

Datura Stramoine, Ambroisies, quelle organisation en Grand Est ?

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#)



Actualités



Crédit : FREDON Grand Est



Les réunions bout de parcelles ont repris !

Une fois par mois, en Alsace et en Lorraine, FREDON Grand Est propose des rendez-vous techniques sur la thématique de **l'arboriculture**. Ces réunions sont **gratuites** et **ouvertes à tous** (professionnels, amateurs, techniciens, étudiants, etc.).

L'objectif est de faire un point régulier sur l'état sanitaire des vergers et des méthodes de luttes possibles à chaque moment clé de la saison.

Ces rendez-vous sont aussi l'occasion de pouvoir échanger avec et entre vous directement sur le terrain.

Pour consulter le programme et vous inscrire : [cliquez ici](#).



Observations ponctuelles biodiversité

Lieux d'observation	Insecte observé	Végétaux concernés
Epernay (51)	Frelon commun (1)	/
Tinqueux (51)	Sialis (2)	/
Mardeuil (51)	Chenille bourrue (3)	Vigne
Saint-Dizier (52)	Crachat de coucou (cicadelle) (4)	Saule
Nancy (54)	Tircis (5)	Lierre



(1) Crédit : P. HESSE



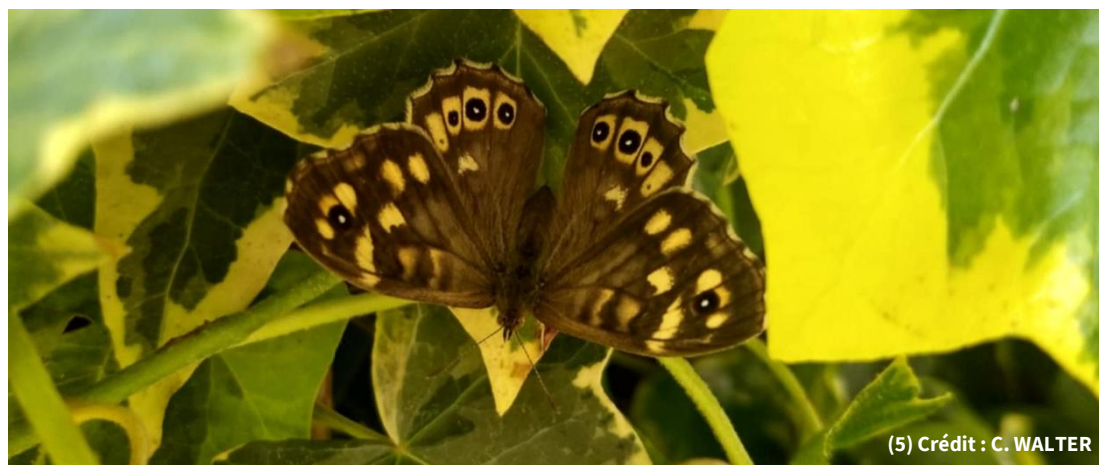
(2) Crédit : P. HESSE



(3) Crédit : P. HESSE



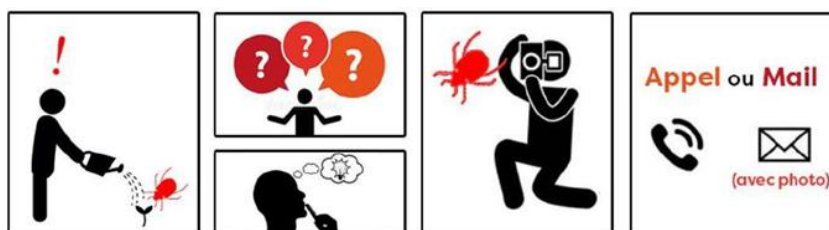
(4) Crédit : V. TADDEI



(5) Crédit : C. WALTER

Suspicion d'organisme nuisible

Lors d'une découverte d'un organisme nuisible sur vos plantes ou de plantes envahissantes, nous vous conseillons de le prendre en photographie et de nous l'envoyer par mail à FREDON Grand Est, en prenant soin de mentionner la localisation précise, le végétal concerné et la date. FREDON Grand Est est l'Organisme à Vocation Sanitaire spécialisé dans le végétal pour la région Grand Est, n'hésitez pas à nous contacter.



Crédit : BSV FREDON Nouvelle-Aquitaine

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau d'espaces verts. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, les observations ne peuvent être transposées telles quelles à tous les espaces verts.

Observations : Alincourt (08), Chenay (51), Epernay (51), Gueux (51), Mardeuil (51), Reims (51), Tinquieux (51), Saint-Dizier (52), Amance (54), Nancy (54), Belleville-sur-Meuse (55), Metz (57), Neufgrange (57), Eckbolsheim (67) et Wasselonne (67).

Rédaction et animation : FREDON Grand Est

Directeur de la publication : DRAAF Grand Est

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du BSV JEVI Grand Est du 30 avril 2025 »

Coordination et renseignements : Vanille TADDEI - vanille.taddei@fredon-grandest.fr


**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

 **FREDON**
GRAND EST

Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques

Abeilles - Pollinisateurs

Des auxiliaires à préserver

Le déclin des insectes pollinisateurs est ...

... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).

La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

Des risques pour la santé de ces auxiliaires

Tous les produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides...), qu'ils contiennent des substances actives d'origine naturelle ou de synthèse et même ceux à base de microorganismes, quelle que soit leur catégorie (conventionnel, AB, biocontrôle), sont susceptibles de présenter une toxicité pour les insectes pollinisateurs.

Cette toxicité peut conduire à la mort des individus, mais aussi être responsable d'effets préjudiciables plus subtils, notamment sur leur comportement et leur physiologie. La toxicité des produits peut s'exprimer après que les individus aient été exposés directement lors des traitements ou bien par l'intermédiaire de leur alimentation, composée essentiellement de nectar, de sécrétions sucrées produits par d'autres insectes (miellat) et certaines plantes (exsudats), de pollen et d'eau récoltée.

L'importante aire de prospection des abeilles domestiques (3 000 ha en moyenne) les conduit à être exposées à de multiples substances qui s'accumulent dans la colonie et dont la présence combinée peut, dans certaines circonstances, provoquer des effets délétères dits « cocktails ». Les nombreuses espèces d'abeilles sauvages et les autres pollinisateurs sont aussi concernés sur leur site de nidification et via leur alimentation [[cliquez - Note biodiversité - abeilles sauvages](#)].

Pour aller plus loin sur la toxicité des substances actives : [la base de données Toxibeas](#) [[cliquez](#)]

Des objectifs liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles:

Les enjeux pour la protection des cultures dans le respect des pollinisateurs sont de :

- Maintenir un service de pollinisation bénéfique aux cultures et agro-écosystèmes,
- Concevoir des systèmes de culture bas intrants pour limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques,
- Concilier le besoin de protéger les cultures contre les organismes nuisibles et la préservation des pollinisateurs (en limitant leur exposition) dans le respect des conditions de travail des utilisateurs.

Raisonner et décider d'un traitement phytosanitaire c'est:

Pour les agriculteurs : adapter les stratégies de protection au niveau de risque

- Observer les cultures, les maladies, les ravageurs et les auxiliaires dont les pollinisateurs,
- Prendre connaissance des informations phytosanitaires et niveaux de risque : Bulletins de Santé du Végétal, bulletins de préconisation, références et outils d'aide à la décision, afin d'évaluer la nécessité d'une intervention,
- Privilégier les méthodes prophylactiques et alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

Pour les conseillers : assurer aux agriculteurs des conseils stratégiques et spécifiques

- Diffuser l'information technique et réglementaire pour en faciliter l'appropriation,
- Accompagner les exploitants dans l'observation des parcelles et l'utilisation des outils d'aide à la décision,
- Promouvoir la protection intégrée des cultures et sensibiliser aux bonnes pratiques agricoles [[cliquez - site ecophytoc](#)].

Les réglementations sur les produits phytopharmaceutiques:

- Des dispositions européennes pour évaluer les effets des produits et fixer leurs conditions d'utilisation ([Règlement 1107/2009](#), [Règlements 546 et 547/2011](#), [Règlements 283 et 284/2013](#), [document guide EFSA](#))
- Des dispositions nationales pour renforcer la protection des pollinisateurs notamment au moment de l'application des produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, arrêtés ministériels)

Les dispositions réglementaires pour la protection des insectes pollinisateurs au moment de l'application des produits, c'est ...

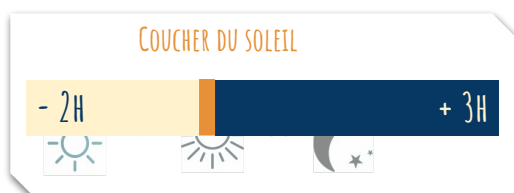
1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché > Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages, et figurent sur les étiquettes



- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat ([cliquez - Ephy, Guide Phyteis, Phytodata](#))

2. Pour les cultures attractives* en floraison ou les zones de butinage

- [Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021](#)
- Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
 - Bien lire les mentions d'étiquetage
 - Appliquer uniquement un produit *autorisé pendant la floraison***
 - Dans la plage horaire de traitement de 5 H



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- Zone de butinage: à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

* [Liste des plantes non attractives \(selon l'arrêté\)](#) - [cliquez](#)

** des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants: voir la [Foire aux questions](#) - site du ministère en charge de l'agriculture

3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxification, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoides.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoides avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'[arrêté ministériel du 4 mai 2017](#) (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - [Arrêté du 13 janvier 2009](#),
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'[arrêté ministériel du 18 décembre 2008](#) pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance](#) (ANSES) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ([Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime](#))

Favoriser les pollinisateurs, des alliés pour assurer les meilleurs rendements et la qualité des productions végétales, c'est aussi...

... de nombreuses pratiques agricoles complémentaires et volontaires favorables pour améliorer l'accueil et le maintien des insectes pollinisateurs et autres auxiliaires

Favoriser l'accueil de la biodiversité fonctionnelle

- La stratégie de lutte intégrée contre les organismes nuisibles doit d'abord être raisonnée en s'appuyant sur les moyens de régulation naturels (auxiliaires...), la diversification des productions végétales dans le paysage et la rotation des cultures.
- De nombreux aménagements existent pour favoriser la biodiversité fonctionnelle dans les milieux agricoles en agissant sur les habitats et les ressources alimentaires des insectes pollinisateurs (infrastructures agro-écologiques: bandes mellifères dans la parcelle, en bordure, le long des cours d'eau, haies mellifères, CIPAN mellifères...).

Choisir le risque le plus faible - éviter les mélanges de produits – réduire les doses

- Si la protection chimique s'avère nécessaire, privilégier les produits présentant les risques les plus faibles pour la santé et l'environnement parmi ceux disponibles (*base de données Toxibees*). Si possible, réduire les doses et éviter la co-exposition des abeilles et l'apparition d'effets cocktails en limitant les mélanges.

Ne pas traiter sur toutes les zones où des insectes pollinisateurs sont présents

- Les insectes pollinisateurs collectent des ressources sur de nombreuses plantes dans les parcelles cultivées, sur les adventices et sur la flore spontanée des bords de champs. Parmi les végétaux les moins connus : les messicoles (bleuet, coquelicot, mercuriale, résédat...), le maïs, les pois, la lentille, la vigne. Ils peuvent aussi collecter les miellats et les exsudats d'origine végétale présents sur les cultures. Ainsi, avant toute décision de traitement, penser systématiquement à observer les zones où les produits seront appliqués. C'est important aussi pour celles dont la floraison n'est pas attractive comme les céréales à paille.

Ne pas traiter en période d'activité des abeilles

- Avant tout traitement, observer les cultures, leurs bordures et l'environnement, en prenant quelques minutes pour chercher si les pollinisateurs sont présents et privilégier la plage horaire des 3 heures après le coucher du soleil pour appliquer le(s) produit(s). Les pollinisateurs sont potentiellement actifs dans les parcelles dès 6°C pour certains bourdons et 8°C pour l'abeille domestique.

Éviter des effets non intentionnels

- Sur cultures pérennes, en complément des obligations réglementaires prévues pour les insecticides et acaricides, pour les autres substances actives les plus à risque selon l'outil toxibees, avant tout traitement et pour éviter des effets non intentionnels sur les pollinisateurs, la végétation d'inter-rangs en fleur peut être rendue non attractive, par exemple en la broyant ou en la fauchant. Il est aussi possible de privilégier les produits qui bénéficient d'un usage en période de floraison.
- Ne jamais laisser d'eau polluée par des produits phytosanitaires autour des parcelles ou des bâtiments. Les abeilles domestiques notamment, collectent et s'abreuvent d'environ 25 litres d'eau par an et par colonie pour assurer leur développement.

Accueillir les insectes pollinisateurs, maintenir leur abondance et leur diversité, c'est se donner toutes les chances de s'assurer une pollinisation optimale des fleurs et une production de fruits et semences de bonne qualité nutritionnelle: gage de plus-value commerciale et agroécologique.

Pour plus d'exemples et d'informations :

- [Ecophytopic](#)
- [Agri connaissances](#)
- [Plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter](#)
- ...

Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAL¹ Chambres d'agriculture France, ITSAP-Institut de l'abeille², ADA France³.

1- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Direction générale de l'alimentation. 2- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation. 3- Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture.

Contact : cedric.sourdeau@agriculture.gouv.fr

Crédits photos et mise en page : V. Dupuy (Muséum National d'Histoire Naturelle)